

## **GT Sécurité Sanitaire des Aliments du 19 juillet 2022**

### **Nos questions, nos remarques**

*Solidaires rappelle son opposition à ce transfert, et ne peut se satisfaire du discours consistant à abandonner purement et simplement toute réflexion sur la sécurité alimentaire au motif que cela est désormais du ressort du ministère de l'Agriculture. Lequel ne va pas limiter ses ambitions à cette seule sécurité ou aux effectifs initialement promis... Surtout face à la machine à perdre des arbitrages qu'est Bercy !*

#### **Transfert SSA**

Quelles sont les nouvelles échéances puisque le 1<sup>er</sup> janvier 2023, évoqué à un moment, ne semble plus d'actualité ? Fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 ? Plus tard ?

Ce manque de transparence laisse craindre le pire pour les collègues, à savoir une perte de compétence pour la DGCCRF mais avec les collègues CCRF toujours sollicités, d'autant qu'on n'entend plus parler de la perte des habilitations...

Au-delà de l'arrêté portant restructuration, cet arbitrage constitue une réorganisation qui doit recueillir l'avis du Comité Technique compétent, Personnel et Missions, AC et SCN, Ministériel sinon. Quand est-ce que ce sera fait ?

Quelle est la composition des groupes de travail, quand vont-ils être mis en place ?

*Solidaires CCRF & SCL* demande à être associé à la démarche. Les personnels comme les organisations syndicales doivent participer tout du long et pas simplement être informés a posteriori.

*Solidaires* demande également une étude d'impact sur le transfert des missions.

Concernant les évolutions futures, au-delà des termes vagues de nouvelles missions en matière de transition écologique ou de transition numérique, quels seront exactement les secteurs à investiguer, quels seront les textes spécifiques à mettre en œuvre qui ne le sont pas ou peu selon vous, actuellement ?

Lors du CT des DDI du 29 juin dernier, vous avez répondu que la sortie des DDI n'était pas un sujet, qu'en est-il exactement ?

*Solidaires* a eu des échos d'au moins une DDETSPP où la direction aurait commencé à réfléchir à une convention de mise à disposition des personnels CCRF exerçant les missions, est-ce que le nécessaire a été fait pour rappeler les directeurs et directrices à la raison ? La période est suffisamment sensible pour les collègues, sans ajouter encore plus de motifs de crispation...

Les premières fiches de postes pour l'AC de la DGAL sont déjà parues... Alors même que l'Administration n'a rien communiqué sur les résultats du GT RH. Aucune information n'a ainsi été donnée sur les conditions de rémunération, sur le droit au retour, sur la position administrative des agent·es de la DGCCRF qui souhaiteraient postuler...

Qu'en est-il de la réorganisation de l'Administration Centrale (AC) ? Où en est-on ? Quelles informations ont été données à nos collègues, et de quelle manière les associez-vous aux travaux en cours ?

Qu'est-il prévu en matière de formation des agent·es de la DGAL : ENCCRF, tutorat par les enquêteurs et enquêtrices, par les agent·es de l'AC,...

## ENCCRF

L'ENCCRF sera-t-elle mobilisée pour la formation des agent·es de la DGAL ?

Concernant la promotion de stagiaires qui va débiter sa formation en septembre :

- Qu'est-il prévu pour le programme de formation ?
- Y-a-t-il des conséquences sur les effectifs recrutés, notamment en ce qui concerne les appels sur listes complémentaires ?

## SESAM

De nombreux dysfonctionnements nous sont remontés :

- Lenteurs récurrentes sur SESAM alors que les autres applications fonctionnent correctement.
- Absence d'ergonomie de l'affichage des données de contrôles, là où SORA permettait d'avoir une vue d'ensemble des données et des suites à la fin de la saisie. Au contraire, avec SESAM, il faut recourir à l'ascenseur puis développer toutes les actions de contrôle pour vérifier les saisies ! De manière générale SESAM est moins ergonomique et moins intuitif que SORA.
- Certaines fonctions (cocher la case CPMM ou la case suivi de contrôle) effacent parfois tout ce qui a été déjà saisi, obligeant à tout recommencer !
- La fonction « dupliquer » de SORA permettait de choisir de conserver les dossiers et les TN de la visite dupliquée ce qui n'est plus le cas. Toutes les actions sont dupliquées avec à chaque fois les suites associées à chaque ligne, ce qui n'est pas pertinent. En cas de duplication il faut ressaisir les dossiers d'enquête pour chaque ligne d'action !
- SESAM est moins efficace que SORA pour retrouver les antécédents des visites.
- Pas de possibilité de consulter la documentation CPMM en dehors du département d'affectation.
- La recherche par l'adresse de l'établissement qui existait dans SORA n'est plus possible dans SESAM
- La saisie étant fastidieuse, certain·es collègues ne saisissent plus que les codes action pour lesquels il y a des suites. Le taux infractionnel va s'en trouver impacté.
- Lorsque l'on crée une société à partir du fichier SIRENE, SESAM demande systématiquement
- si l'on veut créer un Siret provisoire ! Alors que l'on vient d'importer une société existante de SIRENE !
- si on doit faire une liste il y a aussi les Visites qui n'apparaissent visibles dans les dossiers que si elles sont au statut "terminées"...
- Pas de droit à l'erreur quand une visite est "terminée " impossible par exemple d'en modifier la date....
- Discordance entre SESAM et IRIS : Les données iris ne correspondent pas à ce qui a été enregistré... pratique pour les comptes rendus
- Quel usage « mobile » pour SESAM, où en est l'expérimentation des tablettes ?

SESAM n'apporte pas les évolutions positives promises pour les personnels, bien au contraire, et se cantonne au renforcement du « flicage » par une traçabilité tatillonne... Pour **solidaires** la copie doit être revue. Ceci montre bien l'intérêt de renforcer le SICCRF pour lui donner les moyens de développer et d'assurer la maintenance de notre informatique. Les prestataires extérieurs ne sont pas la panacée !

## UBER FILES

Les informations révélées par le consortium international de journalistes d'investigations a mis en lumière des faits d'entrave à l'exercice des fonctions des agent·es DGCCRF lors des contrôles réalisés par nos collègues le 13 novembre 2014 à Lyon et le 17 novembre 2014.

**Ces faits sont**, depuis dimanche 10 juillet 2022, date de la publication des « Uber files », **avérés**, puisque la direction actuelle de la SAS UBER FRANCE reconnaît elle-même que la pratique du « Kill switch » (consistant à couper sciemment l'accès aux ordinateurs d'une filiale aux fichiers et système interne du groupe afin d'empêcher les autorités de récupérer les informations nécessaires à l'enquête) a été utilisé illégalement lors des contrôles effectués par nos services.

Ainsi, le délit d'obstacle à l'exercice des fonctions des agent·es DGCCRF est caractérisé dans le cadre des 2 interventions de nos collègues en 2014. Quelles suites ont été ou vont être données sur ce sujet ?

## Rémunération

1/ L'augmentation du point d'indice va-t-elle bien figurer sur la paye d'août ? Y compris avec ses incidences sur le régime indemnitaire ?

2/ Par ailleurs, quel est le calendrier pour le nouveau régime indemnitaire à la DGCCRF ? Et pour le versement de la prime exceptionnelle ?

3/ Alignement de l'Indemnité Mensuelle de Technicité sur le taux DGFIP : avez-vous des informations sur quel mois cette mesure apparaîtra sur les fiches de paies ?

4/ Le rachat de jours de CET n'est pas encore fait pour cette année, ou du moins pas pour la totalité des agent·es qui en ont fait la demande, là aussi sur quel mois cela sera-t-il effectif en paie ?